

Savignac Info #22

Bulletin Municipal

Janvier 2026

2026

BONNE ANNÉE

Avec ce 22^e numéro se termine une riche aventure de travail et de décisions pas toujours faciles à prendre, mais toujours avec le souci de l'intérêt général. Elu en mars 2020, c'est la fin d'un mandat qui se profile pour le conseil municipal. Les 15 et 22 mars prochain, vous allez devoir renouveler l'équipe municipale pour les six prochaines années.

Depuis maintenant 12 ans, en janvier et juillet, vous recevez le bulletin d'information « Savignac info ». Nous l'avons lancé en 2014 pour vous informer, outre des activités communales, de celles de la communauté de communes, et de bien d'autres sujets d'actualité divers et variés. Présentés également, des portraits d'hommes et de femmes représentatifs de l'activité associative du village.

Une nouvelle équipe va se mettre en place, elle décidera, du non, de poursuivre l'information sous cette forme. Le site internet de la commune sera toujours actif, la page facebook également. D'autres sources modernes d'information pourront peut-être voir le jour.

Dans ce numéro, toujours des informations communales diverses et un point sur les travaux achevés. Le règlement d'utilisation du city-stade, la vie scolaire, la rénovation de la bibliothèque scolaire, l'eau potable et tout savoir sur la ligne électrique Godin-Verlhaguet.

Dans l'attente de se retrouver pour les vœux traditionnels, le dimanche 18 janvier, à 11 h, à la salle des fêtes, pour un moment convivial où nous partagerons le verre de l'amitié, permettez-moi par avance, associé aux Conseillers municipaux et au personnel communal, de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2026.

Le maire,
Patrick Datchary.



Etat civil

Depuis 2015, nous relevons 52 naissances, 69 décès ou transcriptions de décès et 22 mariages.

Au niveau des naissances, après des années fortes (2015, 2016, 2017) on enregistre une baisse constante. Entre 2015 et 2019, on relève 32 naissances. Entre 2020 et 2024 elles ne sont plus que 15 déclarées. Pour 2025, très légère remontée avec deux de plus par rapport à l'année précédente.

Pour les décès ou transcriptions, entre 2015 et 2019, on en relève 21. Ils sont en hausses sur les cinq dernières années (2020/2024) on en déplore 41. Par rapport à 2024 deux de moins ont été enregistrés.

En ce qui concerne les mariages on note une certaine régularité, sauf dans les années 2016, 2019 et 2023 où il n'y a eu aucune célébration, un en 2024, deux en 2025.

Etat civil 2025

- **Avis de naissances: 6**
- **Reconnaissance conjointe anticipée (père et mère): 1**
- **Mariages: 2**
- **Transcriptions de décès: 7**
- **Acte de changement de nom: 1**

Affichage d'expression libre



La loi du 29 décembre 1979, exige à toutes les communes, d'installer un panneau d'affichage d'expression libre. Savignac, comme beaucoup d'autres communes, n'avait pas mis en place cette obligation. C'est maintenant chose faite, ce panneau se trouve côte du Puech, à l'entrée de la route menant à la mairie. Ce dispositif permet de lutter contre l'affichage sauvage.

Il convient donc de rappeler que le code de l'environnement offre aux citoyens la faculté de bénéficier

d'espaces destinés à l'affichage d'opinion. Affichage d'opinion, mais également à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Permis de démolir

Considérant la nécessité de conserver l'unicité des règles d'urbanisme applicable sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité et d'avoir un certain contrôle en matière de politique d'urbanisme, au Conseil municipal du 16 septembre dernier, les conseillers ont voté à l'unanimité l'instauration du permis de démolir. Outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, il permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc dans l'intérêt de la Commune de soumettre à permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire.

Edification des clôtures

L'édification des clôtures, à l'exception des clôtures agricoles, est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire conformément à l'article R421-12 du code de l'urbanisme et à délibération du conseil communautaire.

Vous avez pour projet d'installer une clôture autour de votre maison ? Tout d'abord, sachez qu'une clôture fait référence à plusieurs éléments: grillage, mur, haie végétale ou tout autre élément ayant pour objet de fermer votre terrain. La pose d'une clôture est donc soumise à des règles d'urbanisme. En effet, la loi encadre la construction d'une clôture grâce à la déclaration préalable de travaux.

Cimetière: Reprise des concessions échues

Afin d'optimiser la gestion du cimetière il a été procédé à un inventaire des concessions accordées. Ceci, en vue de préparer une liste des tombes et caveaux en état d'abandon et pouvant faire l'objet d'une reprise de concession. Ainsi, il a été recensé un certain nombre de concessions n'ayant pas fait l'objet de renouvellement.

Il a été procédé à l'apposition d'un panneau sur les tombes et caveaux concernés, signalant l'absence de renouvellement.

Tous les propriétaires et ayant droit des tombes et caveaux concernés, ou toute personne susceptible de fournir des renseignements, sont invités à se présenter en mairie.

**CONCESSION
À RENOUELER**

**VEUILLEZ VOUS ADRESSER
À LA MAIRIE**

Dans le numéro 21 de juillet dernier, nous faisons état des travaux et chantiers en cours. Avec joie et fierté, nous pouvons évoquer la fin d'une année chargée et réussie. Les sanitaires de la salle des fêtes, la rénovation énergétique de l'école, le City-stade, l'éclairage du stade,

Sanitaires salles des fêtes

198 617 €

Fortement attendu par les utilisateurs des salles des fêtes, cet équipement vient donner plus de confort. Apprécié également des associations ou des gens de passage grâce à l'accès extérieur au bloc automatique, urinoirs et lave-mains.



Rénovation énergétique école

574 677 €

Après une année d'effervescence à l'école, notamment durant les vacances, celle de la Toussaint, a sonné la fin de cet important chantier. Outre l'isolation thermique, les travaux ont porté sur la révision du chauffage avec remplacement de la chaudière, qui du fioul passe à la biomasse bois-granulés et l'installation d'une CTA (Centrale de Traitement de l'Air) ainsi que l'ensemble des éclairages intégralement retraité en led.



City-stade

96 286 €

Jouxtant le stade de foot, situé entre le stade et l'atelier communal, cet équipement moderne complète les espaces sportifs dédiés au sport ou loisirs. Equipé de panneaux de basket et buts brésiliens, en gazon synthétique, d'une surface de jeu de 24 m x 12 m, le City-stade permet la pratique de plusieurs activités sportives: football, handball, basket. Également, au service des élèves de l'école pour leurs rendez-vous sportifs.



la voirie, les panneaux de lieux-dits. Tout est maintenant opérationnel. Cela représente un budget, en dépenses d'investissement de plus 1000 000 €. Les dépenses exprimées le sont HT.

Éclairage stade municipal

49 335 €

Ce nouvel équipement respecte les normes de la Fédération Française de Football pour la pratique en compétition de niveau E6. Celui-ci va permettre une meilleure organisation et donner des possibilités nouvelles pour la pratique des entraînements et des compétitions.



Voirie

50 506 €

Fort de ses 35 kilomètres à entretenir (dont 18 km de voirie intercommunale), le réseau routier demande chaque année plus de moyens pour maintenir une certaine qualité de service. Le budget consacré aux voies communales est toujours plus important. Les travaux courent toute l'année.

Rénovation prochaine d'une cloche et 7 abat-sons

Fin octobre, accompagné du maire, sept membres volontaires du Conseil municipal s'étaient donné rendez-vous pour un curage en règle des planchers. Bien équipés, cloches éteintes, chacun et chacune (deux dames élues présentes) ont vaqué, toute la matinée, au grattage et nettoyage des planchers sur deux niveaux souillés de fientes d'oiseaux morts et autres brindilles amoncelées, servant à faire les nids de pigeons, corbeaux ou encore choucas, en nombre, dans et autour du clocher. Un décrassage en règle afin de faciliter l'accès à une équipe technique pour engager des travaux en ce début d'année.

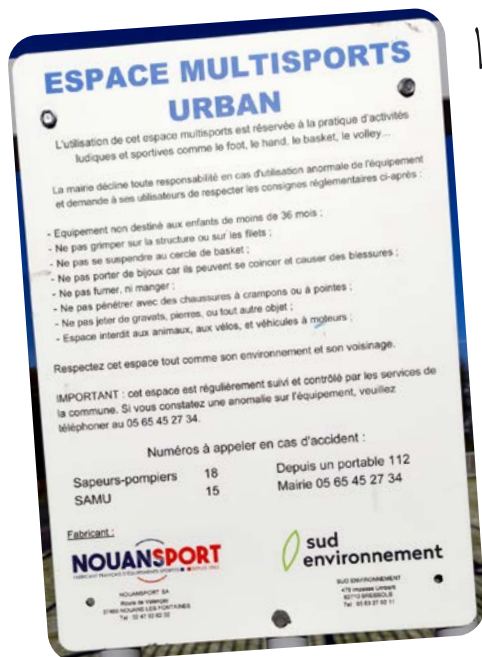
Au programme : rénovation d'une cloche, création d'abat-sons sur les sept baies et protection anti-volatiles. Le chantier va nécessiter la descente de la cloche à rénover et de son convoyage, aller et retour, vers les ateliers de restauration en Maine-et-Loire. Budget de 42000 €

Après le changement d'ardoise du clocheton et sa rénovation extérieure été 2021, l'entretien courant chaque année, c'est maintenant les niveaux intérieurs qui ont reçu un grand nettoyage dans l'attente du chantier.



Règlement d'utilisation du City-stade

Situé entre le stade et l'atelier communal, le City-stade complète l'équipement sport et loisirs proposé aux jeunes. Équipé de panneaux de basket et buts brésiliens, en gazon synthétique, d'une surface



Le règlement d'utilisation

Dispositions générales

Le City-stade est ouvert à tous et d'accès libre sous conditions.

En y accédant les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions.

Ils acceptent les risques liés à la pratique des activités autorisées et en assument l'entière responsabilité.

La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Description et utilisation des équipements

Le City-stade permet la pratique de plusieurs activités sportives : football, handball, basket.

Toute autre activité est interdite. Il est formellement interdit de modifier les

installations, de rajouter des équipements même de façon provisoire.

Les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu. Les chaussures à crampons y compris moulés sont interdites.

La commune ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à disposition des utilisateurs.

Conditions d'accès

Le City-stade n'est pas prévu pour les enfants de moins de 36 mois.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.

Le City-stade est réservé prioritairement aux enfants de l'école publique de Savignac pendant les temps scolaires et périscolaires.

Son utilisation est interdite en cas d'intempéries (orages, pluie, neige, verglas, ...).

Les utilisateurs doivent être couverts par une assurance en responsabilité civile.

Il est recommandé de ne pas pratiquer seul.

L'accès au City-stade est interdit à tous types de véhicules à moteur ou à roues (rollers, trottinettes, vélos et engins motorisés). Les animaux même tenus en laisse sont interdits dans l'enceinte.

de jeu de 24 m x 12 m, le City-stade permet la pratique de plusieurs activités sportives : football, handball, basket. Également, au service des enseignantes et des élèves de l'école pour leurs rendez-vous sportifs.

Aucune manifestation ne peut être organisée sans l'autorisation préalable de la municipalité (spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois).

L'horaire de fin d'utilisation du City-stade est fixé à 22 heures.

Conditions d'ordre et de sécurité

Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- respecter les riverains, éviter toute nuisance sonore ; la diffusion de musique est interdite.
- respecter les équipements mis à disposition
- laisser les lieux propres.

Il est interdit dans l'enceinte du City-stade :

- de fumer, faire du feu
- de pénétrer en état d'ébriété et en possession de boissons alcoolisées ou de stupéfiants
- de grimper sur la structure et ses équipements, de s'y suspendre

Il est recommandé de retirer tout objet ou éléments personnels (bijoux, foulards, etc) susceptibles d'entraîner des risques pendant des activités sportives pratiquées.

Les utilisateurs doivent avoir une tenue correcte et adopter un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des autres personnes présentes et des équipements. Ils doivent veiller à préserver la propreté des lieux.

En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le City-stade, les utilisateurs ou toute autre personne constatant les dégradations sont tenus d'avertir la mairie au 05 65 45 27 34.

Le non-respect du règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants et l'application de toute sanction de droit.

En cas d'urgence

- **Pompiers : 18**
- **Gendarmerie : 17**
- **Samu : 15**



Pour cette rentrée 2025-2026, une nouvelle organisation a été mise en place pour les 78 élèves présents. Dorénavant, on trouve une première classe: toutes petites, petites et moyennes sections; suivie de la grande section et CE2; puis CP et CE1 et enfin les CM1/CM2. Inès Camborde, nouvelle enseignante dans la classe des cours moyens.

La rénovation énergétique est terminée

Débuté en février 2025, le chantier de rénovation énergétique s'est terminé en novembre. Les différentes entreprises ont travaillé sans relâche durant l'été. L'objectif que les travaux soient finis à la rentrée n'a pu être tenu, des impondérables ont surgi, mettant en retard le chantier, notamment maternelle et cantine. Maintenant achevés, élèves, enseignants et personnel communal ont pris de nouvelles habitudes dans un nouveau confort.



La maternelle entièrement rénovée.

Les enseignantes et le personnel communal



Inès Camborde, Floriane Dubarry, Sophie Germain, Cathy Bouyssou, Nathalie Carbonnel, Natascha Powell, Oryane Lacipière. Manquent sur la photo, Olivier Martins et Audrey Gandois.

À l'école de Savignac on dit : « **NON** au harcèlement »
et si besoin on compose le : 3018



La Grande Lessive

Mais que s'est-il passé sur le grillage de l'école le 16 octobre dernier? ... c'était La grande Lessive!!! La prochaine sera le 19 mars.

La Grande Lessive® est une œuvre d'art participative multimédia qui détourne le dispositif des anciennes « Grandes lessives » et le format de papier le plus courant pour la reproduction de documents, le A4. Elle prend la forme d'une installation éphémère faite par toutes et tous autour de la Terre, un même jour, au moyen de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies et autres images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues à partir d'une invitation commune, suspendue à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics ou privés.

Ce site est conçu en atelier partagé afin de la faire exister.

Créée en 2006 par la plasticienne Joëlle Gonthier, La Grande Lessive® valorise l'art en train de se faire, les pratiques et les enseignements artistiques, et développe le lien social. Une association régie par la loi de 1901 assure son organisation.

Des collectifs fédérés par de tels enjeux l'organisent en des milliers de lieux situés dans 133 pays sur 5 continents. Plus de 14,5 millions de personnes de tous genres, âges, compétences et conditions sociales ont déjà contribué à cette création.



Semaine du goût

Dans le cadre de la semaine du goût, l'action menée à l'école de Savignac, avec un petit-déjeuner, s'est déroulée le lundi 13 octobre dernier.

Rénovation de la bibliothèque scolaire

« Notre école, faisons-la ensemble »

La rénovation de la bibliothèque de l'école s'est inscrite dans le cadre du programme « Notre école, faisons-la ensemble », projet soutenu et accompagné par les autorités académiques et un Fonds d'innovation

Un projet pédagogique cohérent

Visant à renforcer le fonctionnement de la bibliothèque scolaire, un projet a été élaboré conjointement entre les enseignants de l'école et la commune.

Présenté aux services de l'Education Nationale il a été retenu et s'est vu attribué une subvention de 6 914 € dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties.

Développer des compétences pour lire et comprendre, l'objectif recherché repose sur un meilleur usage de la bibliothèque afin de construire chez les élèves des compétences pour apprendre à lire un texte, à développer des compétences lexicales, à améliorer la fluidité en lecture. Avec pour finalité de recréer une solidarité autour de la lecture et du plaisir de lire.



Pour cela la bibliothèque doit être un lieu d'accueil agréable, calme et propice à la lecture. Elle doit devenir un lieu public dédié à la lecture et à l'accueil d'activités culturelles complémentaires. Des projets sont sur ce dernier point en phase d'étude avec les services de la Communauté de communes en charge du réseau de lecture publique. L'objectif étant de s'intégrer dans un réseau de lecture déjà existant sur la Communauté de communes.



pédagogique. Sa finalité, améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi que réduire les inégalités.

Les travaux réalisés

La subvention attribuée a permis de financer des travaux d'aménagement et d'agencement de la bibliothèque, ainsi que des dépenses de fournitures. De ce fait, la bibliothèque a été dotée :

- d'un nouveau mobilier accueillant et fonctionnel (canapés, poufs, coussins, tapis, bacs à livres)
- d'ordinateurs et de casques audio
- de nouveaux livres venant compléter un fond documentaire ayant fait l'objet par ailleurs d'une refonte complète avec un classement par thèmes.

Cet investissement a été complété dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école. Travaux destinés à l'amélioration des conditions d'usage et de confort du local : isolation thermique, changement du mode de chauffage et de ventilation, éclairage led, réfection des peintures, accès avec la création d'un auvent.



Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) comprend six communes membres (Savignac, La Rouquette, Martiel, Vailhourles, Toulonjac et Laramière). Cela représente 4 762 habitants. Le syndicat est lié, par un contrat de prestation de service, à la société SAUR.

Une seule source d'approvisionnement

À Calcomier, se trouve la station de pompage avec sa prise d'eau souterraine sur le ruisseau Le Dassou. La station dispose d'une capacité de production de 100 m³/h, plus une réserve de 400 m³. En plus de cette ressource, le Syndicat importe de l'eau de trois collectivités: Foissac, SIAEP du Ségala et Villefranche-de-Rouergue. De plus, huit ouvrages de stockages permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité en cas d'incident sur les conduites ou les stations de refoulement. D'une capacité totale de 1 950 m³, on trouve six réservoirs d'une capacité de 1 550 m³ et deux bâches d'eau 200 m³ chacune. On relève 2 718 branchements dont 434 sur Savignac, le réseau de canalisation est de 209 km hors branchements.

Rendre l'eau potable

Station de production, la centrale de Calcomier est équipée d'un système de télésurveillance ultra moderne pour la gestion de pompage, de traitement et de surveillance de la qualité de l'eau distribuée. Pompée dans une résurgence karstique, l'eau reçoit un traitement par oxydation au permanganate, puis une injection de coagulant pour agglomérer les particules en suspension. C'est ensuite le passage dans les filtres à sable et le traitement final à l'Hypochlorite de Sodium (eau de javel). L'eau devenue potable peut être mise en distribution, toujours sous surveillance permanente en interne par l'opérateur, mais aussi par l'agence régionale de santé (ARS) qui fait des contrôles aléatoires pour en vérifier sa conformité.

Pourquoi importer ?

Le réseau de distribution ne couvre pas entièrement certaines zones, il est donc fait appel au syndicat de Foissac. C'est aussi pour pallier à des problèmes essentiellement de quantité ou de qualité de l'eau, du respect du débit et également permettre la dilution afin de rendre l'eau moins calcaire grâce à l'apport du SIAEP du Ségala et Villefranche-de-Rouergue.

Secrétariat du syndicat

Mairie de Savignac

Ouverture: mardi 13h30 - 17h30 / jeudi 8h15 - 12h15 / vendredi 13h30 - 17h30

Tél. 05 65 45 67 49 - Email: accueil@siaep-vailhourles.fr

Les ratios de consommation (par an et par abonné) les plus importants, apparaissent sur les communes de Martiel (150 m³) et Savignac (146 m³). Cela correspondants à une

Elle a en charge le fonctionnement de la station de la production de Calcomier, du suivi et de l'entretien du réseau, du relevé des compteurs et de la facturation.

consommation globale de 61 278 m³ sur l'année 2024. Les tendances sont les mêmes que les années précédentes.

Données financières

Il y a une légère augmentation du prix de l'eau. Au 1^{er} janvier 2025, le prix moyen TTC du m³ d'eau, abonnement compris, était de 2.52 €/m³ (2,43 € en 2024). Pour un usager consommant 120 m³ (consommateur moyen) la facture est de 302.40 € (contre 291.60 € en 2024).

Les ratios de consommation (par an et par abonné) les plus importants, apparaissent sur les communes de Martiel (150 m³) et Savignac (146 m³). Cela correspondants à une consommation globale de 61 278 m³ sur l'année 2024. Les tendances sont les mêmes que les années précédentes.

Les volumes 2024 en chiffres

• **Volumes produits:** 398 977 m³
(336 082 en 2023) + 18.72 %

• **Volumes importés:** 110 889 m³
(158 880 en 2023) - 30,20 %

Dépenses achats d'eau: 72 753.77 €

• **Volumes mis en distribution:** 472 474 m³
(458 750 en 2023) + 3 %

Recette des ventes domestiques: 628 694.14 €

• **Volumes exportés:** 37 393 m³
(36 213 en 2023) + 3.2 %

Recette des volumes exportés: 27 574.88 €

• **Volumes consommés:** 348 638 m³
(325 318 en 2023) + 7.2 %

La SAUR

Le siège de l'agence Lot/Aveyron de la SAUR, est basé à Montcuq. Il comprend une centaine d'agents qui s'occupent exclusivement de l'exécution des contrats d'affermage, de gérance et des prestations de service. Le service d'astreinte de l'entreprise prestataire permet de répondre à toutes les urgences 7 jours/7 et 24h/24: N° clientèle: 05 81 31 85 06 (de 8h à 18h de lundi à vendredi). N° dépannage: 05 81 91 35 07.



RTE, gestionnaire du Réseau de transport d'électricité français a pour mission d'assurer à tous, 24h/24, 7j/7, 365j/an, en France et en Europe, l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. Réussir la transition énergétique en accueillant les énergies renouvelables et

optimiser leur contribution, tout en éclairant les décisions publiques. Favoriser le développement du tissu industriel des territoires et participer à la compétitivité des entreprises françaises.

Le projet en bref

La ligne aérienne 225000 volts **GODIN - VERLHAGUET** (construite en 1941) est implantée sur une longueur de 97 km entre Aubin et Montauban. Elle relie les deux postes électriques de Godin et Verlhaguet et traverse les départements de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne. Elle est une artère électrique des départements de l'Aveyron, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne. Elle contribue à l'acheminement de la production hydraulique du Massif central.

Les objectifs du projet

Tout en restant sur le tracé de la ligne électrique actuelle, l'objectif de ces travaux de réhabilitation est :

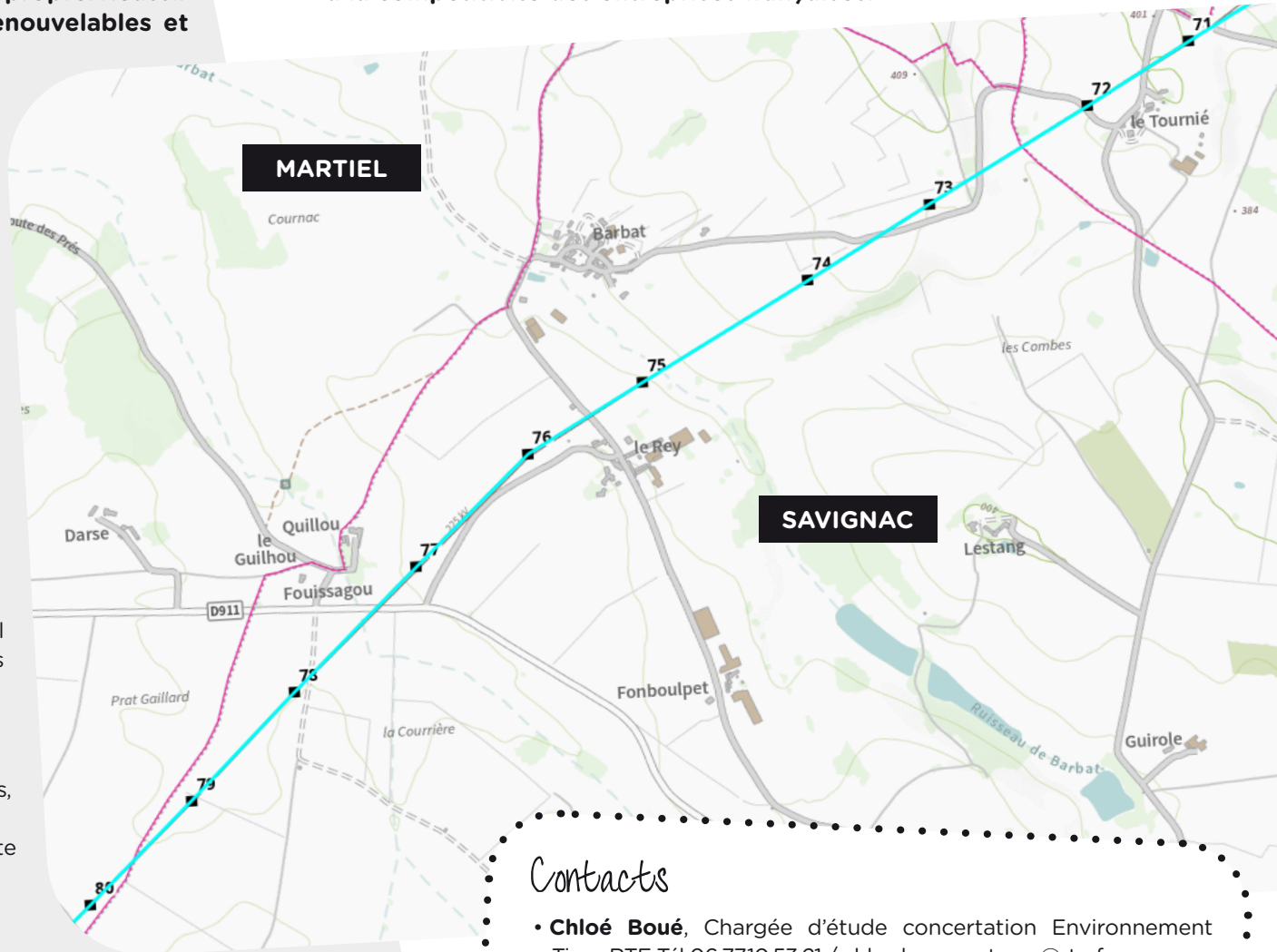
- d'assurer la continuité et la qualité de l'alimentation électrique et la solidarité entre territoires
- d'assurer sa résilience au changement climatique
- acheminer la production hydraulique de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze vers les zones de consommation, et plus largement d'accompagner la transition énergétique.

Nature des travaux

Ces travaux comprennent le remplacement de l'ensemble des supports, fondations et conducteurs de la liaison aérienne 225000 volts. L'alimentation électrique du territoire reste garantie pendant toute la période de travaux.

Calendrier prévisionnel

- 2025** : Démarrage des études techniques et démarches administratives.
- 2028** : Ouverture des travaux
- 2031/2032** : Fin des travaux



Contacts

- **Chloé Boué**, Chargée d'étude concertation Environnement Tiers, RTE Tél 06.77.10.53.21 / chloe.boue_externe@rte-france.com
- **Camille Louge**, Appui Concertation Environnement Tiers, RTE Tél 06.62.17.63.64 / camille.louge_externe@rte-france.com

J'aimerais en apprendre plus sur le numérique !

DÉCOUVRIR
l'ordinateur, le
smartphone ou la
tablette

APPRENDRE
les logiciels
fondamentaux

NAVIGUER
sur Internet

GÉRER
mes courriels et
mes fichiers

RÉALISER
des démarches
en ligne



**Ateliers gratuits
près de chez vous**

Convient à
tous les publics,
grands débutants
inclus !

Mod & Billet - 05 65 29 65 52 - Reparer Contenu PDF - Ne pas jeter sur la voie publique

